

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025-03-033-DGS

Nomenclature : 7.5.2

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FERME SOLIDAIRE DE L'ECO-LIEU LACOSTE

Votants : 27

Les 3 élus suivants sortent de la salle et ne prennent pas part au vote : M. Mabillet, M. Perret, Mme Nogaro
Mme Dufau et Mme Corrihons, par procuration, ne prennent pas part au vote

Abstention : 2

M. Roblès et Mme Cassaing

Votes exprimés: 25

Pour: 24

Contre : 1

M. Lataillade

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, M. LESPADE, Mme NOGARO, Mme BAULON, Mme DUPRE, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à	Mme ORDUNA
Mme DUFAU	procuration	à	M. MABILLET
Mme DARRAMBIDE	procuration	à	M. DOMET
M. GARANS	procuration	à	M. GONZALES
Mme CORRIHONS	procuration	à	Mme NOGARO
Mme LE GALL	procuration	à	M. CENDRES
Mme LALANNE	procuration	à	Mme TROISVALLETS

ABSENT EXCUSÉ

M. LAURENT

- Mme BAULON donne procuration à Mme DUPRE à partir du point n° 2025-03-034-DVCS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DOMET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	25 24 à partir du point n° 2025-03-034-DVCS
Nombre de pouvoirs	7 8 à partir du point n° 2025-03-034-DVCS
Nombre de votants	32

Fait à Tarnos,
le 28 mars 2025
Pour extrait certifié
conforme
Le Maire

Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :

31/03/2025

Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir avec l'association Ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste qui permettra à la Commune de soutenir l'association dans son projet d'Atelier Chantier d'Insertion en maraîchage biologique.



L'association Ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste a pour objectifs de promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle et la participation citoyenne à travers le projet de Ferme Solidaire et notamment l'alimentation et l'agriculture de proximité en lien avec le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx et le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) Sud Aquitaine.

Soutenue par les partenaires locaux de l'insertion et de l'emploi, la Ferme Solidaire s'inscrit à la fois dans une volonté d'insertion durable des personnes les plus en difficulté face à l'accès à l'emploi ainsi que dans la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'agriculture paysanne.

En 2020, durant la phase de démarrage du projet, l'association a œuvré à structurer le modèle économique et le calibrage des équipements de la ferme, créer des outils d'accompagnement socio-professionnels, anticiper des modes de commercialisation des légumes et organiser les travaux d'installation.

En 2021, tout en poursuivant les nécessaires aménagements (installation des serres, de l'irrigation, des réseaux) et acquérant la matériel et les outils nécessaires, l'association avait pu impulser sa première saison d'exploitation.

En 2022, elle a poursuivi sa belle dynamique et elle a ainsi depuis accueilli en insertion 28 personnes en situation de chômage de longue durée ou percevant les minimas sociaux. L'équipe s'est donc attelée à la production de 35 légumes différents sous les 2 900 m² de serres et sur les 8000 m² d'exploitation de plein champ.

En 2023 et 2024, l'association a poursuivi sa montée en puissance : le nombre de personnes accueillies en contrat d'insertion est désormais de 15 et le restera en 2025.

La production s'est aujourd'hui stabilisée à 26 tonnes environ par an. Parallèlement aux paniers qu'elle commercialise (85 à 100 paniers hebdomadaires durant l'année 2024), elle a également complété la gamme de ses acheteurs (Biocoop, Comptoir de la Bio, Grain de Soleil, SCIC Légumes Pro, cuisine centrale de la Ville de Tarnos, banque Alimentaire de Bayonne...) et a aujourd'hui trouvé une place originale dans le réseau professionnel bio local.

Au regard de ce bilan et de la contribution précieuse de la ferme solidaire en matière d'insertion et au développement d'une agriculture de proximité, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association Eco-lieu Lacoste, pour l'année 2025. Cette somme permettra à l'association de conforter l'installation de la Ferme solidaire à travers de nouveaux investissements dans les locaux et d'assurer le pilotage et l'animation de son projet d'insertion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention,



DELIBERE

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville et l'association Ferme Solidaire de l'Eco-lieu Lacoste

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

INDIQUE que la dépense est inscrite au budget 2025

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr